

Paris, le **04 JUIL. 2018**

1918018413

N° DEF/SGA/DPMA/SDMAE/BAPI
N° MEN/DGESCO/2018-0026

NOTE

A l'attention de

Mesdames les Rectrices et Messieurs les Recteurs d'académie

- OBJET** : Feuille de route des trinômes académiques – année scolaire 2018/2019
- REFERENCE(S)** : a) Article L-312-2 du code de l'éducation ;
b) protocole interministériel du 20 mai 2016, développant les liens entre la jeunesse, la défense et la sécurité nationale ;
c) convention cadre du 22/11/2017 relative à l'action des trinômes académiques.
- P. JOINTE(S)** : Annexes portant sur l'activité de chaque trinôme académique durant l'année scolaire 2017/2018

Le trentième anniversaire des trinômes académiques, en novembre 2017, a montré à la fois le succès de cette institution et la confiance des autorités politiques.

Le protocole du 20 mai 2016 renforçant les liens entre la jeunesse, la défense et la sécurité nationale a fixé un objectif à moyen terme : toucher chaque année 50 000 enseignants et agents et, pour les élèves, l'équivalent d'une classe d'âge. En 2017, 22 000 enseignants et 520 000 élèves ont été concernés par des actions menées par les trinômes académiques.

Cet objectif correspond à la volonté de proposer une culture de défense et de sécurité nationale ouverte, dans le cadre des valeurs de notre République, partagée par l'ensemble de la jeunesse, bien au-delà de la population déjà impliquée activement dans le lien armée-jeunesse.

Il est atteignable, à la condition que chaque trinôme relevant de l'autorité rectorale propose aux enseignants et aux jeunes une palette suffisamment complète d'actions d'enseignement de défense, que les modalités de celles-ci ne limitent pas le public potentiel et qu'elles soient conçues de façon à ce que l'existence de « déserts militaires » ne soit pas un obstacle à la sensibilisation des élèves à l'enseignement de défense.

.../...

A cet effet, les partenaires en charge de l'application du protocole ont élaboré une typologie des principales catégories d'activités, non exhaustive mais rendant compte de leur diversité.

Ont été ainsi distingués :

- les colloques ;
- les actions de formation continue inscrites au plan académique de formation ;
- les rallyes citoyens ;
- les formations initiales au sein des écoles supérieures du professorat et de l'éducation ;
- les actions au sein de l'enseignement supérieur ;
- les « classes défense et citoyenneté » ;
- la participation aux commémorations nationales ;
- les journées cohésion nationale.

Vous trouverez, dans la fiche annexée, l'analyse de la situation du trinôme de votre académie. Il importe, pour le pilotage dynamique de l'action de chaque trinôme, que des objectifs chiffrés soient fixés au préalable, sous l'autorité du recteur d'académie et par accord entre toutes les parties.

Il convient également que chaque trinôme élargisse la palette de ses activités. Ainsi, il est souhaitable que le trinôme s'attache, pour la prochaine année scolaire et universitaire, à élargir cette palette à au moins un type d'action nouveau, en fonction de l'analyse que vous ferez de la situation de l'académie.

Nous vous serions reconnaissants de faire part de cette analyse et de ces objectifs :

- à la direction des patrimoines, de la mémoire et des archives du ministère des armées ;
- au délégué pour l'éducation à la défense, pour le ministère de l'éducation nationale et le ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation ;
- à l'Union-IHEDN (commission des trinômes académiques).

Cette analyse et ces objectifs éclaireront les travaux de la commission pour l'enseignement de défense (CPEDEF) qui émet un avis sur les soutiens, notamment financiers, de la direction des patrimoines, de la mémoire et des archives.

Pour le ministère des armées
La directrice des patrimoines,
de la mémoire et des archives



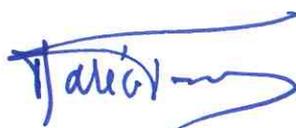
Myriam ACHARI

Pour le ministère de l'éducation nationale
Le directeur général
de l'enseignement scolaire



Jean-Marc HUART

Pour l'Union des associations des auditeurs de
l'Institut des hautes études de défense nationale
Le Président



Mario FAURE

COPIES POUR INFORMATION :

- Monsieur le Secrétaire général pour l'administration du ministère des armées ;
- Monsieur le Directeur général de l'enseignement et de la recherche du ministère de l'agriculture et de l'alimentation ;
- Monsieur l'Inspecteur général de l'éducation nationale ;
- Monsieur le Directeur de l'Institut des hautes études de défense nationale (IHEDN) ;
- Monsieur le Directeur de l'Union des associations d'auditeurs de l'IHEDN ;
- Mesdames et Messieurs les membres des trinômes académiques.